

EUTELSAT COMMUNICATIONS
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 475 178 378 euros
Siège Social : 32, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
481 043 040 RCS Nanterre

Politique de rémunération des mandataires sociaux en application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce
Assemblée Générale Mixte du jeudi 21 novembre 2024

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Eutelsat Communications qui s'est tenue le 21 novembre 2024 a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel (« DEU ») déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro n°D.24-0761 le 17 octobre 2024 et publié auprès de la FCA sur le *National Storage Mechanism* le 30 octobre 2024, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	REFERENCE DEU
Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (12 ^{ème} résolution)	Approuvée à 89,47%	Paragraphe 2.4.1.2 Page 63
Approbation de la politique de rémunération du (de la) Directeur(trice) général(e) (13 ^{ème} résolution)	Approuvée à 89,37 %	Paragraphe 2.4.1.4 Page 65
Approbation de la politique de rémunération des Directeur généraux délégués (14 ^{ème} résolution)	Approuvée à 94,30 %	Paragraphe 2.4.1.4 Page 65
Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (15 ^{ème} résolution)	Approuvée à 94,44 %	Paragraphe 2.4.1.3 Page 63